

*Proposition présentée par les députés :*

*M<sup>mes</sup> et MM. Grégoire Carasso, Léna Strasser, Thomas Wenger, Sylvain Thévoz, Diego Esteban, Nicole Valiquier Grecuccio, Salika Wenger, Jocelyne Haller, Amanda Gavilanes, Nicolas Clémence, Glenna Baillon-Lopez, Badia Luthi, Xhevrie Osmani, Jean-Marc Guinchard, Jacques Blondin, Pierre Bayenet, Yves de Matteis, Alessandra Oriolo, Boris Calame, Marjorie de Chastonay*

*Date de dépôt : 8 mars 2021*

## **Proposition de motion**

### **Stop à la pandémie des sanctions à l'office cantonal de l'emploi, pour un confinement des pénalités !**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la profonde crise sanitaire, économique et sociale ;
- l'augmentation rapide du chômage ;
- les nombreux secteurs de l'économie fermés ou durement touchés ;
- le nombre excessif de demandes d'emploi que doivent présenter chaque mois les personnes au chômage ;
- les sanctions toujours plus lourdes et nombreuses infligées aux chômeurs et chômeuses par l'office cantonal de l'emploi (ci-après OCE) à Genève, et notamment pour insuffisance de recherches d'emploi ;
- les conséquences humaines dramatiques de l'inaptitude (objective et subjective) à l'emploi,

invite le Conseil d'Etat

- à adapter les exigences de l'OCE en matière d'obligation de production de recherches d'emploi aux réalités économiques et sanitaires et à suspendre l'obligation de recherche tant que le canton subit la pandémie ;

- à annuler avec effet rétroactif et remboursement, le cas échéant, les sanctions et pénalités infligées par l'OCE depuis le début de la crise sanitaire qui peuvent être, directement ou indirectement, liées à celle-ci ;
- à tout mettre en œuvre pour changer la politique de l'OCE qui consiste à contrôler et punir avant d'aider et soutenir ;
- à demander au Conseil fédéral de prolonger de 6 mois la durée des indemnités et délais-cadres pour toutes les personnes au chômage.

## *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Alors que la crise sanitaire, économique et sociale qui frappe Genève se prolonge, de nombreuses personnes qui sont au chômage connaissent une situation de plus en plus difficile.

Les relations avec l'office cantonal de l'emploi à Genève (ci-après OCE) sont toujours plus marquées par une dynamique de contrôle et de répression alors que la mission première devrait être caractérisée par un soutien et un accompagnement de qualité, a fortiori lors d'une crise aiguë comme celle que nous traversons.

Sur le plan purement administratif, alors que des pans entiers de l'économie sont fermés ou durement touchés par la crise, les personnes qui sont au chômage sont contraintes de produire des demandes d'emploi en nombre, alors même que les offres et les engagements se font toujours plus rares.

Si la personne au chômage ne parvient pas à faire la preuve d'un nombre de demandes suffisamment élevé, une sanction est infligée. Les derniers chiffres montrent que Genève punit toujours plus sévèrement, sans manifestement tenir compte du contexte tant individuel que sociétal.

Lors du premier confinement en 2020, l'OCE a mis la pédale douce sur les sanctions qui ont baissé d'environ 50%. Mais depuis le début de l'année 2021, le nombre de sanctions a retrouvé les proportions d'avant la crise. De plus, les deux tiers des sanctions concernent l'insuffisance de recherches d'emploi, alors que Genève traverse une crise sans précédent ! Le nombre de jours de ces sanctions tend en moyenne vers 10 jours, ce qui signifie que près de la moitié des 21 jours mensuels indemnisés sont retirés en sanction, alors que les personnes au chômage peinent déjà à joindre les deux bouts.

En outre, plusieurs sanctions peuvent conduire à une décision d'inaptitude à l'emploi, ayant pour conséquence la fin du droit aux prestations de chômage. Il semble que ces décisions sont prononcées par l'OCE de manière toujours plus fréquente, avec pour conséquence de pousser ces personnes à l'aide sociale plutôt que de les accompagner vers une insertion durable.

Lors du premier confinement en mars 2020, les délais-cadres ainsi que la durée des indemnités ont été prolongés de 120 jours (6 mois) par les autorités fédérales.

Le Conseil fédéral a proposé au Parlement de prolonger de 3 mois les délais-cadres et la durée des indemnités ; en revanche, rien n'a été entrepris quant à la suspension de l'obligation de fournir des recherches d'emploi, alors même que de nombreux secteurs de l'économie sont tout bonnement fermés.

Il nous semble donc nécessaire que le canton prenne les mesures adéquates afin de ne pas pénaliser les personnes sans emploi dont le revenu est déjà fragilisé par leur situation.

Par conséquent, les auteur-es de cette motion invitent le Conseil d'Etat en premier lieu à adapter les exigences en matière d'obligation de production de recherches d'emploi aux réalités économiques et sanitaires ambiantes et à suspendre l'obligation de recherche tant que le canton subit la pandémie ; en deuxième lieu à annuler avec effet rétroactif et remboursement, le cas échéant, les sanctions et pénalités infligées par l'OCE depuis le début de la crise sanitaire et qui peuvent être, directement ou indirectement, liées à celle-ci ; en troisième lieu à demander la prolongation de 6 mois la durée des indemnités et délais-cadres pour toutes les personnes au chômage. Enfin, les auteur-es de cette motion invitent le Conseil d'Etat, en particulier durant cette période de crise, à agir auprès de l'OCE afin d'imprimer un changement de politique : aider et soutenir au lieu de contrôler et punir.